



UNION SYNDICALE DES
ADMINISTRATEURS DE L'ÉTAT



CFE-CGC

UNSA

LISTE COMMUNE



ASCGEFI



SYNDIM

ASSOCIATION SYNDICALE DU CONTRÔLE
GÉNÉRAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Elections professionnelles 2022 CAP encadrement supérieur des MEF

Conforter la place de l'encadrement supérieur des ministères économiques et financiers dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique.

Entre le 1^{ER} et le 8 décembre 2022 vous serez amenés à élire vos représentants dans la nouvelle commission administrative paritaire (CAP) de l'encadrement supérieur.

Notre liste se veut représentative de l'ensemble des corps qui sont concernés par cette CAP.

Notre liste est commune à l'UNSA, à la CFE-CGC, à l'ASCGEFI, et au SYNDIM.

Vos élus en CAP défendront le positionnement spécifique de l'encadrement supérieur de Bercy dans la mise en place de la réforme de la haute fonction publique :

- **La poursuite de la réforme de la haute fonction publique** initiée en 2021 avec notamment le travail sur la nouvelle grille pivot des rémunérations, la définition des conditions d'option des membres des corps mis en extinction pour le corps des administrateurs de l'État, les conditions de reclassement dans ce corps,
- **Le suivi et la défense de vos intérêts** dans le cadre du nouveau niveau de gestion interministérielle assurée par la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE) en étant force de propositions,
- **S'assurer du respect du mantra de la réforme** : « La réforme ne doit faire que des gagnants. », et ce y compris sur le long terme,
- **Peser dans les décisions à venir** relatives aux corps techniques (administrateurs de l'Insee et ingénieurs des mines) à la suite du rapport de la mission Berger-Guillou-Lavenir,
- **Œuvrer à la concrétisation des aspirations** que vous avez exprimées lors de la consultation de l'encadrement supérieur de juin 2021 : harmonisation et revalorisation des rémunérations de l'encadrement supérieur, développement du télétravail, conciliation vie professionnelle/vie personnelle.

Nos organisations portent ces dossiers dans les groupes de travail ministériel et interministériel,

au sein de la formation spécialisée « encadrement supérieur » du conseil supérieur de la fonction publique de l'État, de la fédération des grands corps techniques de l'État, du groupe des associations de la haute fonction publique ainsi qu'au sein du conseil d'administration de l'INSP.





UNION SYNDICALE DES ADMINISTRATEURS DE L'ÉTAT



Élections professionnelles 2022 CAP encadrement supérieur des MEF

ASSOCIATION-SYNDICALE-DU-CONTROLE GENERAL-ECONOMIQUE-ET-FINANCIER

Réforme de la haute fonction publique, les nouvelles prérogatives des CAP

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, les CAP par corps sont remplacées par des CAP par catégorie. Pour les agents de l'encadrement supérieur, cela aurait signifié d'être réunis avec l'ensemble des agents de catégorie A, sans espace pour défendre leurs intérêts spécifiques. **Nos organisations se sont mobilisées pour la mise en place d'une CAP de l'encadrement supérieur au niveau ministériel, qui n'allait pas de soi initialement.**

Cette nouvelle CAP est une opportunité pour faire valoir vos droits et porter vos revendications. Ministérielle, elle permettra d'harmoniser les pratiques de management et de gestion directionnelles en s'alignant sur les plus performantes et de tirer l'ensemble des ministères économiques et financiers vers le haut. Elle sera une tribune où porter la prise en compte équitable de vos intérêts, y compris sur les questions de rémunérations et d'évolutions de carrière. **L'ensemble des sujets vous concernant y seront abordés via les déclarations liminaires et les séances de questions. Elle sera la matrice de groupes de travail dédiés à ces dossiers.**



Des valeurs qui donnent du sens à notre engagement

Équité

Nous veillons à ce que les choix de mobilité et d'avancement soient conformes aux règles contenues dans les LDGI. Nous agissons pour des processus de mobilité et de promotion justes.

Écoute et médiation

Nous écoutons chacun et portons attention à ses besoins. Nous agissons dans le but de concilier l'intérêt des agents et celui des ministères économiques et financiers.

Transparence

Nous informons tous les agents, qu'ils soient en poste au sein des ministères économiques et financiers ou à l'extérieur.



Nos candidats pour vous représenter

1	PERBEN	MARGOT	CFE-CGC
2	DEREUX	HELENE	SYNDIM
3	PLOQUIN	LIONEL	UNSA
4	GAILLARD	PHILIPPE	CFE-CGC
5	TEJEDOR	VINCENT	SYNDIM
6	TERTIAN	JEAN LOUIS	ASCGEFI
7	COSTEDOAT	SOPHIE	UNSA
8	MORDANT	GUILLAUME	CFE-CGC
9	NICOULAUD	BRUNO	UNSA
10	ANDRE	OLIVIER	CFE-CGC
11	LAPIERRE	ALEXANDRE	UNSA
12	LAGARDERE	ERIC	CFE-CGC

Notre expérience de représentation de l'encadrement supérieur en CAP

Lors des élections de 2018 nos quatre organisations avaient obtenu d'excellents résultats : à l'Insee, la CFE-CGC détient 4 sièges sur 6 de titulaires dans la CAP des administrateurs et inspecteurs généraux et à la DGFIP un siège dans la CAP des cadres supérieurs. Dans la CAP des administrateurs civils devenus administrateurs de l'État, l'USAE-UNSA détient deux sièges de titulaire sur 6, l'ASCGEFI détient 1 siège de titulaire sur 3, le SYNDIM détient la totalité des sièges de la CAP du corps des ingénieurs des mines.

